



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2012 – 213

Le 5 novembre 2012

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**  
**Petrobank Energy and Resources Ltd. (PBG) – PetroBakken Energy Ltd. (PBN)**  
**Réorganisation Corporative**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Petrobank Energy and Resources Ltd. (“Petrobank”) et PetroBakken Energy Ltd. (« PetroBakken ») ont annoncé le 29 octobre 2012 une réorganisation corporative en vertu de laquelle les actionnaires de Petrobank recevront l'intérêt de 57% que détient Petrobank dans PetroBakken (« la Réorganisation »). Selon les termes de cette Réorganisation, une nouvelle corporation sera formée (« Nouveau Petrobank »), et les actionnaires de Petrobank recevront une action de Nouveau Petrobank pour chaque action de Petrobank détenue. Par la suite, Petrobank et PetroBakken fusionneront et la corporation résultante opérera sous le nom « PetroBakken Energy Ltd. » (« Nouveau PetroBakken »). Les actionnaires existants de PetroBakken recevront une action de Nouveau PetroBakken pour chaque action de PetroBakken détenue. De plus, les actionnaires de Petrobank recevront un nombre d'actions de Nouveau PetroBakken correspondant au nombre d'actions de PetroBakken détenues par Petrobank tout juste avant que la Réorganisation ne survienne.

La Réorganisation est conditionnelle à l'approbation des actionnaires de Petrobank ainsi que des actionnaires de PetroBakken, dont les votes seront exprimés lors d'assemblées qui auront lieu à la mi-décembre 2012. La date effective de la Réorganisation est prévue être le 31 décembre 2012. La Réorganisation est également sujette à l'approbation de toutes les autorités réglementaires nécessaires.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation